

---

Adresse de la société républicaine de la maison de l'éducation française établie à Arras (Pas-de-Calais) annonçant le don de deux manuscrits de son instituteur, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de la maison de l'éducation française établie à Arras (Pas-de-Calais) annonçant le don de deux manuscrits de son instituteur, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 676-677;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40054\\_t1\\_0676\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40054_t1_0676_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024



Le comité de surveillance de Rouen écrit que cette commune vient aussi de porter le dernier coup à la superstition; le peuple a substitué les reliques précieuses de ses véritables amis aux cendres de quelques fripons, que d'autres fripons avaient consacrées à la vénération publique. L'Olympe est à la réquisition de la patrie en danger, et ses trésors accumulés depuis longtemps aux dépens du peuple vont servir à son bonheur. Deux temples seulement seront ouverts désormais, l'un pour les séances de la Société républicaine, et l'autre pour célébrer les fêtes nationales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du comité de surveillance de Rouen (2).*

*Le comité de surveillance de Rouen,  
à la Convention nationale.*

Rouen, octidi de frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens représentants,

Et la commune de Rouen aussi est digne de votre estime. Comme les autres communes de la République, elle a abjuré les erreurs de ses pères imbéciles; comme les autres communes de la République, elle offre au législateur un spectacle digne de notre divinité, celui d'un peuple immense rendant aux premiers martyrs de la liberté un hommage bien sincère, et substituant les reliques précieuses de ses véritables amis aux cendres de quelques fripons que d'autres fripons avaient consacrées à la vénération du peuple trop longtemps abusé.

Citoyens représentants, l'Olympe est à la réquisition de la patrie en danger. Nos concitoyens vont partir, chargés de vous offrir ces trésors accumulés depuis longtemps aux dépens du bonheur du peuple.

Nous secondons de tout notre pouvoir la marche de l'esprit public. Le peuple a dit : je ne veux plus d'autre culte que celui de la liberté et de la raison, d'autres prêtres que nos magistrats, et, dociles à la voix du souverain, dont nous nous faisons un devoir de respecter les volontés, nous avons fait fermer les temples du ci-devant culte catholique. Deux seulement seront ouverts désormais; l'un pour les séances de notre Société républicaine où le peuple entendra la lecture de vos lois bienfaisantes, et l'autre pour être consacré aux fêtes nationales.

Cette mesure révolutionnaire pourra bien ne pas recevoir l'approbation de quelques fanatiques; mais forts de notre conscience et de notre patriotisme, forts de la haine des méchants dont nous avons bravé tant de fois les poignards, forts de votre approbation, nous saurons mourir s'il le faut, pour assurer à la Révolution son succès et au peuple le bonheur que lui promettent la destruction du fanatisme et le triomphe de la raison.

PINON, vice-président.

La Société littéraire républicaine de la maison d'éducation française établie à Arras offre deux manuscrits de son instituteur, qui servent à son éducation journalière, et qu'elle désire voir passer entre les mains de ses frères; elle invite la Convention à organiser au plus tôt l'instruction publique et à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de la Société littéraire républicaine de la maison d'éducation française établie à Arras (2).*

Arras, ce 9 de la 1<sup>re</sup> décade de frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyen Président,

La Société littéraire républicaine de la maison d'éducation française établie en la ville d'Arras, a eu, le 26 brumaire, l'avantage consolant de présenter à l'administration du département du Pas-de-Calais un don patriotique provenant de ses épargnes; mais aujourd'hui elle t'adresse avec le plus grand empressement et le zèle le plus ardent deux manuscrits, résultat des réflexions de son instituteur. Nous présumons que cet ouvrage, qui sert à notre éducation journalière, pourra être utile à nos frères sans-culottes républicains. Reçois, pour la Convention, l'hommage que nous lui en faisons et souviens-toi de notre jeune Société auprès des pères de la patrie. Supplie pour nous la Convention d'organiser le plus tôt possible l'éducation nationale dont notre département a bien besoin, qu'elle nous envoie, des premiers, le catéchisme national pour notre instruction et la collection des actions de nos grands hommes patriotes républicains, qui nous servent de modèles; qu'elle reste à son poste inébranlable jusqu'à ce que les tyrans de toute espèce soient détruits et anéantis, que le sol de la République et de nos alliés libres jouisse de la paix et de la tranquillité, qui vous a tant coûté de maux et de sang. Assure-la que nous nous formons sans relâche aux vertus civiques, que nous cultivons avec ardeur les sentiments du plus pur républicanisme et que nous recherchons les talents pour le soutien et pour l'ornement de notre patriotisme, bien persuadés que la République nous reconnaîtra toujours pour ses enfants; nous sommes, nous serons dociles et fidèles à sa voix. Quoique la Convention soit déjà dépositaire de nos sentiments républicains nous les renouvelons aujourd'hui avec sensibilité entre tes mains. A la lecture du *Bulletin* de la Convention et de la feuille du sans-culotte qui se fait journellement et publiquement en notre maison d'éducation française, reprenant une nouvelle vigueur, nous nous écrierons spontanément et simultanément : *Paix et abondance aux vrais républicains; guerre implacable, éternelle et à mort aux tyrans et à leurs*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 388.  
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 388.  
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.



*satellites esclaves, ainsi qu'aux traîtres et aux faux patriotes.*

Vive la République !

Salut et fraternité.

Les Montagnards sans-culottes, membres de la Société littéraire républicaine de la maison d'éducation française.

(Suivent 20 signatures).

Les membres de la commune de Laval font passer 210 marcs d'argent servant aux fonctions du culte catholique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité des inspecteurs de la salle (1).

La Société populaire de Morez-en-Montagne écrit qu'elle a fait livrer aux flammes un drapeau, dont les emblèmes odieux ne pouvaient plus être soufferts, et qui avait été oublié jusqu'alors.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Morez-en-Montagne (3).

La Société populaire de Morez-en-Montagne, à la Convention nationale.

Morez, le septidi de la 1<sup>re</sup> décade de frimaire, 2<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.

Législateurs,

La Société, fidèle observatrice de vos décrets, a fait livrer aux flammes un drapeau dont les emblèmes odieux à tous les républicains ne pouvaient plus être soufferts, et qui avait été oublié jusqu'alors. Cette cérémonie a eu lieu le 4 de ce mois près de l'arbre de la liberté, et la Société assemblée a arrêté qu'il vous serait envoyé une expédition du procès-verbal dressé à ce sujet, lequel renferme le discours qui a été prononcé, ainsi qu'une chanson patriotique.

Les sans-culottes,

PERROD, président ; ALLIX, vice-président ;  
VUILLERMOT, secrétaire.

Procès-verbal (4).

L'an second de la République française, une et indivisible, le cinq de frimaire, onze heures avant midi, ensuite du procès-verbal de la séance de la Société populaire de Morez-la-

Montagne, département du Jura, district de Saint-Claude, en date du vingt de brumaire les amis de la liberté et de l'égalité assemblés ainsi que la municipalité et la garde nationale, le vice-président de la Société a prononcé, près l'arbre de la liberté, sur la place publique de ce lieu, en présence du peuple assemblé le discours qui suit :

« Amis de la liberté et de l'égalité, intrépides sans-culottes, dans la carrière que nous avons à parcourir pour le bien public, il est un devoir essentiel à remplir et qui tient à nos principes régénérateurs ; c'est de livrer aux flammes une phalange où les attributs du tyran sont partout semillés (*sic*) et qui par oubli a échappé à la vengeance des citoyens ; le voilà cet étendard proscrit, ce type de nos maux, l'objet de notre esclavage, cet attribut d'un despotisme révoltant, le fanal des passions d'une cour corrompue ; hélas, combien de nos frères en ont été les tristes victimes ?

« Citoyens, nous ignorions pour lors les raisons pour lesquelles nous allions au combat, courbés sous un joug avilissant, à peine pouvions-nous porter nos regards vers cette voûte azurée, mais consolons-nous ; il n'est plus ce despotisme destructeur, le génie de la liberté et de la philosophie a renversé son trône odieux. Eclairés par les lumières de la raison sur nos droits et nos prérogatives, nous avons voué à l'exécration les rois et leurs agents, et sous les drapeaux tricolores nous sommes assurés de faire mordre la poussière à leurs cohortes sanguinaires.

« Hâtons-nous donc, frères et amis, d'effacer de notre souvenir l'histoire hideuse de nos persécutions ; régénérés à la liberté, ne laissons à nos neveux aucune trace de la tyrannie qui nous opprimait ; que le bûcher consume en un instant ce signe de réprobation et que les cendres s'en dispersent dans les airs.

« Ainsi puissent disparaître du sol de la liberté les tyrans et leurs satellites ; serrons-nous, amis, autour de cet arbre sacré, et que cette terre purgée de ces sangsues de l'humanité n'offre plus à nos yeux qu'un assemblage de frères et d'amis. »

Ce discours applaudi, le drapeau, objet de la cérémonie, a été jeté sur un bûcher préparé pour ce, où il a été consumé par les flammes ; il a été ensuite suivi d'une chanson patriotique sur l'air chéri des *Marseillais* ainsi qu'il suit :

Air : *Allons, enfants de la patrie.*

Compagnes de la Sainte-Ampoule  
Le globe est fatigué de vous  
Voyez le sang français qui coule  
Ce sont là vos perfides coups. (*bis*)  
Retournez à l'oiseau mystique  
Qui parmi nous vous apporta,  
Que la tromperie inventa  
Pour asservir la race antique

Aux flammes, citoyens, allumez des tyrons (*sic*)  
Soufflez, soufflez, jetons au feu  
Les hochets des Bourbons.

Ce couplet a été répété deux fois ensuite de la demande du peuple. Après quoi il y a eu un repas civique où les santés de la Convention, des corps administratifs, des défenseurs de la patrie et des braves sans-culottes ont été portées à plusieurs fois, ainsi que les cris de *Vive la République française une et indivisible.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 389.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(4) *Ibid.*